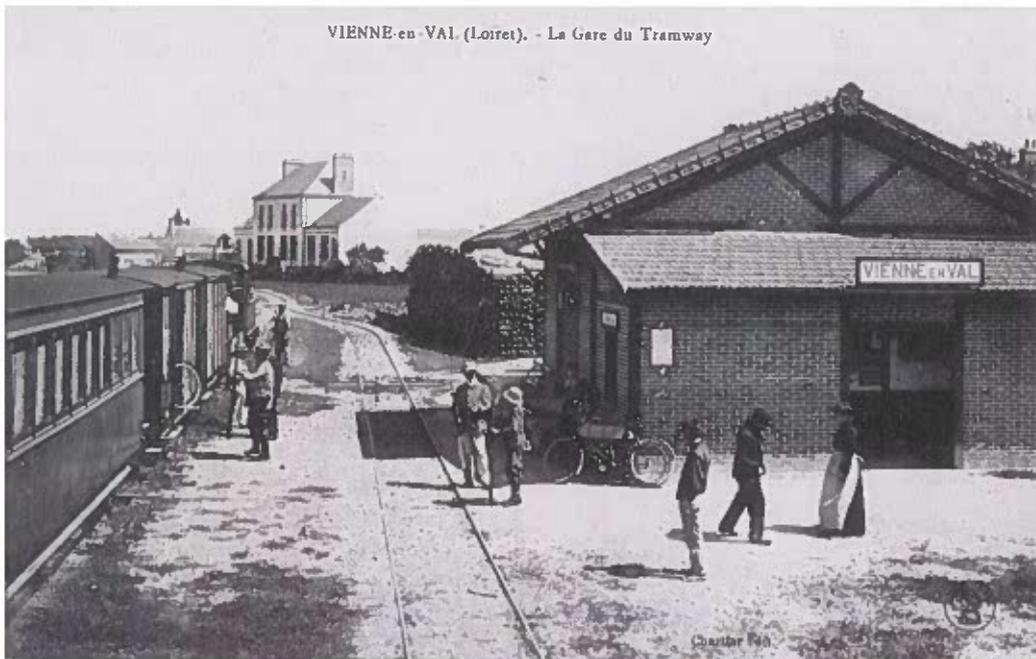


COMMUNE de VIENNE EN VAL

2023

Le 12 mai à 20h30

Procès-verbal du Conseil Municipal



Tous les conseillers municipaux sont présents à l'exception de :
Mme Corinne POIVRE a donné pouvoir à Mme Jessica GAILLARD
Mme Pascale BAUP

Secrétaire de séance : Vanessa SOBRAL

- RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS	Page 2
- DÉLIBÉRATIONS	Page 3
- INFORMATIONS	Page 6

Pour tous contacts : 02.38.58.81.23 mairie@vienné-en-val.fr

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le Conseil municipal décide :

- de transférer à titre gratuit, du domaine public départemental au domaine public communal, le délaissé routier le long de la route départementale n°14
- de reprendre des concessions à l'état d'abandon au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.
- d'acheter d'une parcelle de 2 074 m² à l'euro symbolique

Prochain conseil : 22 mai 2023

Décisions du Maire

Décision n° 2023/010 portant demande de subvention - Saison culturelle départementale - Dispositif d'aide aux communes pour la programmation de spectacle dit des « arts vivants » du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 - Spectacle La Duchesse pour une représentation le 30 mars 2024.

Décision n° 2023/011 portant demande de subvention - Saison culturelle départementale - Dispositif d'aide aux communes pour la programmation de spectacle dit des « arts vivants » du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 - Spectacle Lukaz Sisters pour une représentation le 22 juin 2024.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2023

Une erreur s'est glissée : la prestation avec le Grand Souk a été votée par 16 voix pour et 2 abstentions, et non à l'unanimité.

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

Transfert de domanialité Département/Commune - Délaissé routier RD 14

La commune de Vienne-en-Val a exprimé son intérêt à investir le délaissé routier départemental situé avant l'entrée de bourg, le long de la route départementale n° 14 (ci-joint en annexe une photographie du délaissé).

Cet espace a vocation à être embelli et entretenu par la commune à des fins esthétiques pour annoncer l'entrée d'agglomération.

Il est apparu alors plus simple de transférer la domanialité publique de cet espace en sa faveur. Pour opérer ce mouvement et s'agissant d'un délaissé non affecté à la circulation de fait, des délibérations concordantes des collectivités suffisent, afin de permettre à la commune d'intégrer ce patrimoine dans son domaine public communal.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de transférer à titre gratuit, du domaine public départemental au domaine public communal le délaissé routier le long de la route départementale n°14 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'achèvement de cette procédure

Cimetière - procédure de reprise de concessions perpétuelles

Le 20 mars 2023, le Maire de Vienne-en-Val, agissant en exécution des articles L 2223-17, L 2223-18 et R 2223-13 à R 2223-21 du code général des collectivités territoriales, s'est transporté dans le cimetière communal devant les concessions figurant ci-dessous.

Ces concessions, qui ont plus de trente ans d'existence pour les tombes civiles et 50 ans d'existence pour les concessions dites « Mort pour la France » et dans lesquelles aucune inhumation n'a été effectuée depuis 10 ans, se trouvent inscrites sur la liste des sépultures en état d'abandon.

Les personnes connues, présumées descendants ou successeurs des titulaires de ces concessions, ont été convoquées par lettres recommandées dans les délais fixés par les textes réglementaires et des avis ont été affichés simultanément à la mairie et à la porte du cimetière.

Les constatations auxquelles il a été procédé le 6 septembre 2019 établissent nettement que les concessions précitées ne sont plus l'objet d'aucun entretien et se trouvent toujours en l'état d'abandon le 20 mars 2023.

En fait de quoi, un procès-verbal a été établi pour chacune des concessions, signé par les descendants ou successeurs présents et Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal retient, à l'unanimité, que les concessions :

Numéro emplacement	Numéro de concession	Nom du concessionnaire	Personne(s) inhumée(s)
1A13	186	Madame ROSE Madeleine	ROSE Marcel ROSE Madeleine née VENON
1A16	171	Monsieur COURTAT Edmond A reprendre	COURTAT Julienne née LARRIVE COURTAT Edmond
1A25	68	Monsieur MORIN Michel	MORIN Germaine née JURANVILLE MORIN Yvette MORIN Michel
1B13	28	Monsieur LOURY-SAGET Victor	LOURY Marie Prudence née NEVEU LOURY Alphonse
1B18.19.20	83	Monsieur BOUARD Alfred / Monsieur BOUARD Antoine	GRANDJEAN Armand GRANDJEAN Judith née BEAUMARIE BOUARD Armance Louise née GRANDJEAN BOUARD Gabriel BOUARD Lucie
1Co4	109	Monsieur ROSE Marcel	ROSE Gaston ROSE Désiré ROSE Aurélie née MEUNIER
1C11	81	Monsieur BOURDERIOUX Arsène	BOURDERIOUX Arsène BOURDERIOUX Séraphine née CHEVAL
1C13	Sans titre	Acte de notoriété	ROBILLARD Henri ROBILLARD Félicité Juliette née COULON
1C15	77	Monsieur VENON-ANGOT Auguste	VENON Lucie née ANGOT VENON Auguste
1C16	74	Monsieur BERRUET-BRIAIS	BERRUET Gabriel BERRUET Octave BRIAIS Eva
1C20	66	Monsieur TORCHON Constant Alexandre Anatole	TORCHON François TORCHON Anatole TORCHON Alix née PILLARD
1C23	64	Monsieur LEBRUN Georges	LEBRUN Louisa Octavie LEBRUN André LEBRUN Adrienne née VANNIER
1C24	63	Monsieur MOULIN Marcel Abel	AGOGUE Marcel AGOGUE Fernand
1C35	49	Monsieur AGOGUE Fernand	AGOGUE Alphonse AGOGUE Marie née SAULNIER
1C43	Sans titre	Acte de notoriété	Famille CATHELINAUT-DAUTRY

1C46	38	Monsieur LAMBERT Edouard	ROBERT Pierre Martin ROBERT Valentin Etienne MAITRE Alexandrine Victoire
3E08	166	Monsieur NEROT Charles	NEROT Joseph NEROT Marie née BOUARD
3E10	147	Monsieur GATELLIER Pierre	SANS NOM (GATELIER-DDAUTRY)
3E11	150	Madame COUVRET	SANS NOM (ROBERT)
3E16	177	Monsieur THION André	THION Zélie née TAFALOT
3l06	18	Monsieur LAROUSSE Alphonse	SANS NOM (BEAUMARIE VENON)
3l14	80	Monsieur DELAHAYE Jean	LHOPITAL Camille LHOPITAL Georges
4J05	180	Monsieur VENON René	VENON Adolphe VENON Gaston
4J11	134	Monsieur BERGER Alexandre	BERGER Etienne
4J12	110	Monsieur LÉGER Jacob René	JACOB Joseph
4K03	213	Madame FLEURY- POIGNARD	FLEURY Célestin FLEURY Clémentine née POIGNARD
4K12	235	Monsieur et Madame POTHIER Julien et Marie- Louise	COTTIN Eugène
4K16	140	Madame veuve FAUVET- LEGRAND	FAUVET Julien FAUVET Marie née LEGRAND
4L02	135	Monsieur RAPICAULT Louis	RAPICAULT Louise RAPICAULT Emile RAPICAULT Sylvine née BOIN
4L08	334	Madame CHARILLON Germaine	ROULLEAU Andréa
4L09	Sans titre	Acte de notoriété	SANS NOM (DUBOIS Albert)
4M18	Sans titre	Acte de notoriété	SANS NOM (GARNIER)
5J19	146	Madame BERTRAND	BERTRAND Henri BERTRAND Isabelle née PELLETIER
5K02	5	Monsieur RADET Sylvain	SANS NOM (GRANDJEAN)

dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié et autoriser Monsieur le Maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

Achat de la parcelle AD n° 377 Le Haut Verger

Suite à la réalisation du lotissement Chemin du Haut Verger, la société Conseils et Patrimoine propose de céder à la commune de Vienne-en-Val pour l'euro symbolique la parcelle AD n° 377, Le Haut Verger d'une superficie de 2 074 m².

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, l'achat de cette parcelle de 2 074 m² aux conditions suivantes : prix d'achat à l'euro symbolique, droits de mutation à la charge de la commune de Vienne-en-Val,
et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

INFORMATIONS

Achat du cabinet de kinésithérapeutes

Le 31 mai, M le Maire achètera le cabinet de kinésithérapie à Mme Cuz Béal pour 230 000 euros. Les actuels kinésithérapeutes continuent leurs activités en tant que locataires de la commune pour un loyer global de 1 450 euros mensuels.

Compte rendu de la conférence citoyenne sur l'eau et l'assainissement du 8 février 2023

Disponible sur le site de la commune à l'adresse suivante : <http://www.vienne-en-val.fr/actualites/conference-citoyenne-eauassainissement>

Planning des prochaines réunions de quartier

Elle se dérouleront du 19 au 23 juin inclus. Comme d'habitude, les habitants recevront une invitation nominative par courrier fin mai/début juin.

Révision du PLU

La commune va revoir l'ensemble de son Plan Local d'Urbanisme. Un bureau d'études va être prochainement choisi afin de l'aider dans cette démarche

Changement de prestataire de cantine

Du fait d'une insatisfaction concernant l'actuel prestataire, partagée par les élus comme nombre de parents, nous avons décidé d'en changer. Ce changement sera effectif à la rentrée de septembre.

Aménagement place du prieuré

Des places de parkings ainsi que le cheminement et l'emplacement de l'arrêt du bus scolaire ont été tracés place du Prieuré. Cela devrait sécuriser les déplacements des véhicules comme des piétons

Travaux plateaux surélevés route d'Orléans

Des plateaux surélevés seront installés durant le mois de juin entre la mairie et le croisement rue Neuve/rte d'Orléans. Les travaux débuteront dès le 1^{er}. Une déviation sera mise en place du 12 au 28 juin. Un courrier sera envoyé aux administrés concernés par les travaux et par la déviation.

Installation mosaïques façade de la Mairie

La façade de la mairie s'est ornée de quatre panneaux de mosaïques : trois pour les trois termes de notre devise et un représentant Marianne.

Ils ont été réalisés par des bénévoles que le Conseil Municipal remercie et félicite chaleureusement encore une fois.

Prochaine soirée Arts et Savoirs

Le 10/06/2023.

Bach to twist : un cocktail Yannesque de chansons et de textes pour célébrer l'absurde et fustiger la bêtise, une fantaisie régénérante et iconoclaste servie par Aimée Leballeur, Fred Ferrand et Valérian Renault.

Levée de séance 21 h 03

Fait à Vienne-en-Val, le 15 mai 2023

Le Maire,

Pascal SEMONSUT

